



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Bureau des examens
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 17 mars 2022

Affaire suivie par :
Dorothee MALAVASI
Tél : 04 42 91 71 98
Mél : dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements.

Objet : Circulaire d'organisation inter-académique Brevet de Technicien Supérieur Notariat – Session 2022

Références : Circulaire nationale d'organisation du SIEC du 1^{er} février 2022

L'Académie d'Aix-Marseille a été désignée comme pilote inter académique pour les académies de Toulouse, Montpellier, Nice, Corse, Martinique et Guadeloupe pour la session d'examen conduisant à la délivrance du Brevet de Technicien Supérieur "Notariat" de la session 2022.

CALENDRIER DES EPREUVES : annexe 1

REGROUPEMENT PAR CENTRES D'EXAMEN POUR LES EPREUVES ECRITES : annexe 2

REGROUPEMENT PAR CENTRES D'EXAMEN POUR L'EPREUVE CPAP : annexe 3

REGROUPEMENT PAR CENTRES D'EXAMEN POUR L'EPREUVE LVE : annexe 4

RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES :

Application CYCLADES : cette application permet aux centres d'épreuves d'imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table (épreuves écrites).

LIVRETS SCOLAIRES :

La duplication des livrets scolaires de vos candidats de seconde année de BTS relève de la compétence des établissements de formation. Les modèles de livret scolaire de chaque spécialité figurent dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année. Cette démarche s'inscrit dans une optique de rationalisation et d'harmonisation des pratiques entre tous les examens et entre les académies. **Les livrets scolaires devront être imprimés par vos soins sur papier cartonné blanc recto-verso,**

format A4. Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement les consignes de duplication. En effet, chaque livret scolaire est présenté au jury de délibération.

Ces derniers, pour tous les candidats des différentes académies, dûment remplis, complétés et classés par ordre alphabétique, seront adressés au **Lycée Victor Hugo, à l'attention de M. TCHALIAN**, boulevard Gustave Desplaces 13003 MARSEILLE soit par envoi postal avec accusé de réception ou soit par dépôt, dans l'établissement, accompagnés d'une liste nominative et d'une attestation de remise indiquant le nombre de livrets scolaires remis **au plus tard le vendredi 16 mai 2022.**

Les envois des dossiers CPAP et des livrets scolaires feront l'objet d'envois séparés.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

1°/ ÉPREUVES ÉCRITES :

Le papier de composition modèle EN sera utilisé pour toutes les épreuves (sauf pour l'épreuve de culture générale et expression) et pour tous les candidats.

Elles seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants (au minimum) par salle d'examen à la diligence du chef de centre, conformément à la note de service académique du 28 janvier 2013 publiée au Bulletin Académique Spécial n°285 du 10 mars 2014 (surveillances des examens et instructions destinées aux examinateurs et aux correcteurs). Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

Il est rappelé que tous les établissements de formation d'origine (hors contrat) doivent contribuer à la mission de surveillance des épreuves qui ne peut être supportée par le seul centre d'épreuves. Ainsi apporteront leur contribution à cette mission, les établissements publics et privés sous contrat mais également les établissements hors contrat de l'académie. Afin d'éviter les risques de fraudes, aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure.

Par centre d'épreuves, les copies seront classées par épreuve, anonymées et massicotées selon les listings fournis avec les étiquettes correspondantes (collage sur la première page de la copie, l'étiquette autocollante d'anonymat à la place prévue) et transmises ou portées dans **les 48 heures**, délai de rigueur, aux centres de corrections (cf calendrier ci-dessous).

Les établissements centre d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES :

Les copies :

La correction de l'épreuve "culture générale et expression" est dématérialisée :

Il s'agit d'une opération nationale conduite par le ministère pour laquelle il convient de porter une attention toute particulière au **modèle des copies qui vont être distribuées aux candidats** :

pour les épreuves non signalées : utiliser le modèle EN classique ;

À partir de la session 2022, le modèle national de copie SANTORIN « CCYC : ©DNE » devra être impérativement utilisé pour les épreuves dématérialisées.

Le modèle de copie distribué aux candidats est extrêmement important :

si un modèle de copie dématérialisable est utilisée pour une épreuve à correction classique, la copie ne pourra pas être anonymée ;

si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, la copie ne pourra pas être corrigée.

Dans tous les cas, quel que soit le modèle de copie utilisé, les centres d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

Ces copies ne doivent pas être anonymées dans les centres. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application CYCLADES.

Il convient d'éditer, depuis CYCLADES, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimaux. Si plusieurs spécialités composent dans la même salle, éditer autant de listes que de spécialités.

Les copies des candidats rendant copies blanches sont traitées comme les autres copies. La case « copie blanche » doit être cochée sur la liste d'émargement.

Pour les candidats absents, le centre d'épreuves renseigne le cartouche d'une copie et inscrit la mention « absent » en grand caractère sur le devant de la copie.

Les copies dont la correction est dématérialisée devront être envoyées dans les centres suivants :

Académie d'Aix Marseille

**LGT Jean Perrin
Numérisation des copies de CGE de BTS
74 rue Verdillon
13395 MARSEILLE Cedex 10**

Académie de Montpellier

Rectorat de Montpellier
DEC 2 / BTS / Correction dématérialisée
31 rue de l'Université
34000 MONTPELLIER

Académie de Toulouse

Rectorat de Toulouse
DEC 5 / BTS / Correction dématérialisée
75, rue Saint Roch
31400 TOULOUSE

Académie de Corse

Lycée Paul Vincensini
Numérisation des copies de BTS
Cité Technique de Monteroso
20600 BASTIA

Pour toutes autres épreuves, les copies anonymées des académies de Toulouse, Montpellier, Nice et Corse seront expédiées sous pli recommandé affranchi en « envoi express » au lycée Victor Hugo, à l'attention de M TCHALIAN, 3 boulevard Gustave Desplaces 13003 MARSEILLE

Les copies anonymées de l'académie de la Martinique et Guadeloupe devront être envoyées en DHL et non pas en Colissimo aux centres de corrections susnommés, dès la fin de chaque journée d'écrits vu les délais de réception et la préparation des copies par bordereau de notation dans les centres de corrections.

2°/ CORRECTIONS DES ÉPREUVES ÉCRITES :

Elles se dérouleront au Lycée Victor Hugo à MARSEILLE :

- Epreuve de langue vivante : les lundi 13 juin, mardi 14 et mercredi 15 juin 2022 à partir de 10h00**, avec harmonisation à la fin des corrections.
- Environnement économique et managérial du notariat : le mardi 7 juin, mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 juin 2022 à partir de 10h**, avec harmonisation à la fin des corrections.
- Droit général et droit notarial et pour les épreuves de techniques notariales : du lundi 13 juin au vendredi 17 juin 2022 à partir de 10h** avec harmonisation à la fin des corrections.

Culture Générale et Expression : correction dématérialisée du 23 mai au 30 mai

Les Présidents des commissions de correction assurent la coordination des travaux de chaque commission.

Une réunion nationale de barème concernant les épreuves d'environnement économique et managérial (E3), de droit général et notarial (E4), et de techniques notariales (E5) aura lieu en ligne, **le mercredi 25 mai 2021 à partir de 9h**.

3°/ ÉPREUVES ORALES :

3.1 CONDUITE ET PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (E6)

Une harmonisation concernant le **CCF de l'épreuve de CPAP** et l'épreuve CPAP ponctuelle se déroulera en visioconférence le **14 juin à 13h30**.

Les propositions de notes seront préalablement saisies sur un tableau transmis aux établissements par courrier électronique. Ce tableau sera à retourner rempli impérativement pour le **vendredi 3 juin 2022** à l'adresse suivante : dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr. (synthèse à Monsieur Merle IPR)

Les dossiers des candidats et les grilles d'évaluation seront conservés par le centre de délibération.

Aucune note ne sera saisie avant la réunion d'harmonisation.

Les épreuves orales se dérouleront dans les centres suivants :

Du lundi 30 mai au jeudi 2 juin 2022 au lycée Victor HUGO à MARSEILLE suivi d'une harmonisation en fin d'épreuve.

Du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022 au lycée Toulouse Lautrec à TOULOUSE suivi d'une harmonisation en fin d'épreuve.

Chaque centre d'oral assurera le tirage en nombre des grilles d'évaluation (modèle joint dans la circulaire nationale d'organisation).

Les dossiers professionnels des candidats, établis conformément au règlement d'examen, seront adressés par envoi postal avec accusé de réception ou seront déposés par les centres de formation rattachés dans le centre d'épreuve orale désigné, en 2 exemplaires accompagnés d'une **liste nominative émargée par les candidats et d'une attestation de remise** indiquant le nombre de dossiers remis au plus tard le **16 mai 2022**.

Pour les candidats convoqués sur le centre d'épreuve de Victor Hugo, les dossiers seront adressés à l'attention de **Mr TCHALIAN, secrétariat BTS Notariat, 3 bd Gustave Desplaces 13003 Marseille**

- Pour les candidats convoqués sur le centre d'épreuve de Toulouse-Lautrec, il faut adresser les dossiers à l'attention de **Mme SAUVAGNAC, secrétariat BTS Notariat, 64 bd Pierre et Marie Curie 31200 Toulouse**

Les envois des dossiers CPAP et des livrets scolaires feront l'objet d'envois séparés.

Attention les 2 exemplaires du dossier professionnel à déposer sont les suivants :

- un exemplaire authentifié par l'établissement de formation, nécessaire au contrôle de conformité des dossiers.

- un exemplaire "anonymé" c'est-à-dire ne comportant aucun visa, cachet, ou référence de l'établissement de formation, nécessaire à la commission d'interrogation.

- **dans les deux dossiers sont attendus les mêmes documents** (voir de la circulaire nationale du BTS Notariat).

- **les certificats de stage** insérés notamment dans le dossier nécessaire au contrôle de conformité des dossiers doivent être des originaux.

Le contrôle de conformité des dossiers se déroulera :

- au lycée Victor Hugo à Marseille pour les candidats des académies d'Aix-Marseille, de Nice, de Martinique, de Corse et de Guadeloupe le **mercredi 18 et jeudi 19 mai 2022**.

- au lycée Toulouse Lautrec à Toulouse pour les candidats des académies de Montpellier et de Toulouse, le **mercredi 18 et jeudi 19 mai 2022**.

La non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non validé) à l'épreuve correspondante. Le candidat ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré (cf circulaire nationale annexes 9 et 10).

Pour la composition des dossiers et le déroulement de l'épreuve, se reporter de **l'annexe 4 et à l'annexe 15** de la circulaire nationale, en fonction du mode de passage (CCF ou ponctuel).

L'ordre de passage des candidats et les convocations des membres des commissions d'interrogation seront établis par mes soins.

Les grilles d'évaluation de cette épreuve seront dupliquées en nombre par chaque centre d'oral.

Les notes ne seront saisies sur « CYCLADES » qu'à l'issue de l'harmonisation finale de l'épreuve.

Convocation des professionnels :

Les professionnels prévus comme membres de la commission à l'épreuve E6 « Conduite et Présentation Activités Professionnelles » sont à convoquer sous l'autorité des chefs de centre respectifs.

A l'issue de l'épreuve, les pièces justificatives demandées ainsi que la liste d'émargement seront adressées par voie électronique à Mme Malavasi Dorothée, dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr.

3.2 ENGAGEMENT ETUDIANT (EF2)

L'épreuve facultative EF2 se déroulera à la suite de l'épreuve E6. Elle prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Se reporter au protocole en annexe n°18 et 18 bis de la circulaire inter-académique pour le dépôt du document support de l'épreuve.

3.3 LANGUES VIVANTES I et II :

Les épreuves orales se dérouleront dans les centres d'examen suivant :

- ✚ **Les mercredi 1, jeudi 2 et jeudi 3 juin 2022 pour l'anglais et le mercredi 8 juin 2022 pour les autres langues** au lycée Victor Hugo – MARSEILLE,
- ✚ **Les mardi 7 et mercredi 8 juin 2022**, au lycée Estienne d'Orves – NICE,
- ✚ **Les mardi 7, mercredi 8 juin et jeudi 9 juin 2022**, au lycée Toulouse Lautrec – TOULOUSE,

4°/ SAISIE DES NOTES :

Les centres d'épreuves mettront à disposition des professeurs des ordinateurs pour la saisie des notes (y compris les notes mises en contrôle en cours de formation par les établissements habilités) sous la responsabilité des Présidents ou des Chefs de centre.

La date limite de saisie des notes en CCF est fixée au 14 juin

La date limite de saisie des notes des autres épreuves est fixée au lundi 17 juin au soir juin 2022.

5°/ COPIES D'EXAMEN ET GRILLES D'EVALUATION :

A l'issue des corrections et des interrogations, les copies et les grilles d'évaluation seront envoyées au **Lycée Victor Hugo** et seront conservées durant un an par le centre de délibération.

6°/ JURY DE DÉLIBÉRATION :

Jury 1 : Il se tiendra le **mardi 21 juin de 10h30 à 12h30** au lycée Victor Hugo à **MARSEILLE** sous la présidence de Monsieur Merle, Inspecteur Académique, Inspecteur Pédagogique Régional.

Jury de rattrapage : Il se tiendra le **mercredi 6 juillet de 10h30 à 12h30** au lycée Victor Hugo à **MARSEILLE** sous la présidence de Monsieur Merle, Inspecteur Académique, Inspecteur Pédagogique Régional.

7°/ RÉSULTATS :

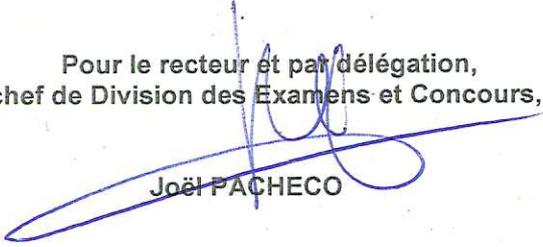
Les résultats seront publiés sur le site académique le **mercredi 22 juin 2022 à partir de 10h00**.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.

8°/ RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES :

Les relevés de notes seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades.
Les diplômes seront établis par le rectorat de l'académie d'inscription.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de Division des Examens et Concours,


Joël PACHECO

ANNEXE 1

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR NOTARIAT
Session 2022**

**CALENDRIER
DES ÉPREUVES ÉCRITES**

Dates	Épreuves	Horaires Métropole	Horaires Antilles	Horaires Polynésie française	Mise en loge*
Lundi 16 mai 2022	E3 Environnement économique et managérial du Notariat	14h00 à 17h00*	8h00 à 11h00*	05h00 à 08h00	*(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)
Mardi 17 mai 2022	E2 Langue vivante étrangère	10h00 à 12h00*	6h00 à 8h00*	Lundi 16 mai 2022 20h00 à 22h00 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	*(2 heures de mise en loge pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
Mardi 17 mai 2022	E1 Culture générale et expression	14h00 à 18h00*	10h00 à 14h00*	13h00-17h00 (sujet spécifique)	*(2 heures de mise en loge, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)
Mercredi 18 mai 2022	E4 Droit général et droit notarial	14h00 à 18h00*	8h00 à 12h00*	06h00 à 10h00*	*(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)
Jeudi 19 mai 2022	E5 Techniques notariales	13h00 à 18h00*	7h00 à 12h00*	06h00 à 11h00*	*(aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve)

**CALENDRIER
DES ÉPREUVES ORALES**

Épreuves	Dates
E2 – langue vivante étrangère E6 – conduite et présentation d'activités professionnelles – Forme ponctuelle	Date fixée à l'initiative du recteur de chaque académie pilote, épreuve à compter du 30 mai 2022
EF1 – langue vivante étrangère 2, épreuve facultative	Date fixée à l'initiative du recteur de chaque académie pilote

ANNEXE 2

BTS NOTARIAT SESSION 2022

REGROUPEMENT PAR CENTRES D'EXAMEN POUR L'EPREUVE CPAP

CENTRE LYCEE TOULOUSE LAUTREC - TOULOUSE				
Académie	dpt	code	Etablissement inscription (nom)	cdts
MONTPELLIER	11	0111073G	TSGE DIMENSIONPRO / ESO	15
		0119035A	CANDIDATS ISOLES 11	2
	34	3400055	34 CANDIDATS ISOLES HERAULT	17
		0340138R	INST. NATL. DES FORMATION NOTARIAT	34
	66	06699035L	CANDIDATS ISOLES 66	4
TOULOUSE	31	3100002	INDIVIDUELS RESIDANT DEPT 31	3
		3100003	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31	7
		0310147S	PBAC	23
		0312186H	INSTITUT ROUSSEAU	26
		0312717K	TSGE ADONIS	6
	32	3200002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 32	1
	46	4600002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 46	1
	65	6500002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 65	1
	81	8100001	INDIVIDUELS RESIDANT DEPT 81	1
		8100002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 81	1

142

CENTRE LYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE				
Académie	dpt	code	Etablissement inscription (nom)	cdts
AIX-MRS	13	1300069	MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	6
		1300085	AUBAGNE NON SCOLAIRE	1
		1300089	MARSEILLE NON SCOLAIRE	1
		0130235K	INFN AIX EN PROVENCE	20
		0139045A	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	17
		0139265S	AUBAGNE ENS DISTANCE ET CNED	1
	84	0849025Z	AVIGNON NON SCOLAIRE	1
		0849075T	IFC AVIGNON	14
		0849255Z	AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	3
CORSE	02A	6200021D	CNED AJACCIO	1
	02B	72000012	CENTRE A DISTANCE DE FORMATION 2B	1
NICE	6	600050	CANDIDATS INDIVIDUELS 06	6
		0060818G	LYC ILEC	14
	83	8300035	CANDIDATS INDIVIDUELS 83	4
		0831760M	ACAMAN	3
	30	0309035T	CANDIDATS ISOLES 30	1
		0301376H	INFN NIMES NOTARIAT	18

112

LANGUES – LYCEE TOULOUSE LAUTREC – TOULOUSE

ANG Lycée Toulouse Lautrec					
dp	Etablisser	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
11	011903SA	CANDIDATS ISOLES 11		1	
11	0111073G	TSGE DIMENSIONPRO / ESO	NARBONNE	11	
11	0111073G	TSGE DIMENSIONPRO / ESO	NARBONNE		3
34	3400055	34 CANDIDATS ISOLES HERAULT		14	
34	3400055	34 CANDIDATS ISOLES HERAULT			1
34	0340138R	INST. NATI. DES FORMATION NOTARIAT	MONTPELLIER CEDEX 5	33	
66	066903SL	CANDIDATS ISOLES 66		1	
66	066903SL	CANDIDATS ISOLES 66			1
31	3100003	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31	TOULOUSE	6	
31	3100002	INDIVIDUELS RESIDANT DEPT 31		2	
31	0312186H	INSTITUT ROUSSEAU	TOULOUSE	12	
31	0311586F	LGT TOULOUSE-LAUTREC	TOULOUSE	17	
31	0310147S	PBAC	TOULOUSE CEDEX 9	23	
31	0312717K	TSGE ADONIS	PORTET SUR GARONNE	6	
46	4600002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 46	CAHORS	1	
65	0650065T	LTP PRADEAU LA SEDE	TARBES CEDEX 9	14	
				141	5
ESP					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
11	0111073G	TSGE DIMENSIONPRO / ESO	NARBONNE	4	
34	3400055	34 CANDIDATS ISOLES HERAULT		3	
66	066903SL	CANDIDATS ISOLES 66		1	
31	3100003	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31	TOULOUSE	1	
31	3100003	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31	TOULOUSE		1
31	0312186H	INSTITUT ROUSSEAU	TOULOUSE	14	
31	0311586F	LGT TOULOUSE-LAUTREC	TOULOUSE		8
31	0310147S	PBAC	TOULOUSE CEDEX 9		4
46	4600002	ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 46	CAHORS		1
65	0650065T	LTP PRADEAU LA SEDE	TARBES CEDEX 9	3	
65	0650065T	LTP PRADEAU LA SEDE	TARBES CEDEX 9		2
				26	16
ALL					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
34	3400055	34 CANDIDATS ISOLES HERAULT			1
TURC					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
31	0311586F	LGT TOULOUSE-LAUTREC	TOULOUSE		1
PORTUGAIS					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
31	0312186H	INSTITUT ROUSSEAU	TOULOUSE		2

LANGUES LYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE

ANGLAIS		Lycée Victor Hugo-Marseille			
dp	Etabliss	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
13	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	14	
13	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE		1
13	013926SS	AUBAGNE ENS DISTANCE ET CNED	AUBAGNE	1	
13	1300085	AUBAGNE NON SCOLAIRE		1	
13	0130235K	INFN AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE	18	
13	0130043B	LYC VICTOR HUGO	MARSEILLE	17	
13	1300069	MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	6	
13	1300089	MARSEILLE NON SCOLAIRE		1	
84	084925SZ	AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	AVIGNON	2	
84	084902SZ	AVIGNON NON SCOLAIRE	AVIGNON	1	
84	084907ST	IFC AVIGNON	AVIGNON CEDEX 09	13	
30	030903ST	CANDIDATS ISOLES 30		1	
30	0301376H	INFN NIMES NOTARIAT	NIMES	18	
02A	6200021D	CNED AJACCIO	AJACCIO	1	
02B	72000012	CENTRE A DISTANCE DE FORMATION 2B		1	
				95	1
ESP					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
13	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	2	
13	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE		2
13	0130235K	INFN AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE		1
13	0130043B	LYC VICTOR HUGO	MARSEILLE		4
84	084925SZ	AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	AVIGNON	1	
				3	7
ITA					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
13	0130235K	INFN AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE		1
13	0130043B	LYC VICTOR HUGO	MARSEILLE		2
13	1300069	MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	MARSEILLE		1
					4
ALL					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
13	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	1	

LANGUES – LYCEES ESTIENNE D'ORVES – NICE

ANG Lycée estienne D'orves					
dp	Etablisser	Libellé établissement	Localité	LV	FA
6	600050	CANDIDATS INDIVIDUELS 06	NICE	4	
6	0060033D	LGT D'ESTIENNE D'ORVES	NICE CEDEX 1	20	
6	0060818G	LYC ILEC	CANNES	12	
83	0831760M	ACAMAN	FREJUS	3	
83	8300035	CANDIDATS INDIVIDUELS 83	TOULON	3	
				42	
ESP					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
6	600050	CANDIDATS INDIVIDUELS 06	NICE	1	
6	0060033D	LGT D'ESTIENNE D'ORVES	NICE CEDEX 1		1
6	0060818G	LYC ILEC	CANNES		2
				1	3
ITA					
dpt	Etablissem	Libellé établissement	Localité	LV	FAC
6	600050	CANDIDATS INDIVIDUELS 06	NICE		1
6	0060818G	LYC ILEC	CANNES	1	
				1	1